



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.270**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-27567- DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓



**OBJET : MODERNISATION DU SYSTEME DE PRISE ET DE TRAITEMENT DU SON DE
L'AMPHITHEATRE DE LA VERRIERE - ADOPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE**

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

Excusés sans pouvoir :

M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



07.09

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Cité du Livre

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/06/13

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : MODERNISATION DU SYSTEME DE PRISE ET DE TRAITEMENT DU SON DE L'AMPHITHEATRE DE LA VERRIERE - ADOPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'amphithéâtre de la Verrière date de 1993. Depuis, son système de traitement du son n'a reçu que très peu de modifications et s'avère ne plus être à la hauteur des demandes de plus en plus techniques de ses utilisateurs. Ainsi, afin de répondre à ces attentes, la Cité du Livre a recours à la location d'équipements auprès d'entreprises spécialisées.

Les technologies numériques ayant considérablement évolué ces cinq dernières années, il apparaît nécessaire maintenant de doter cet espace d'un système performant, afin qu'il garde et améliore son image emblématique, et puisse continuer à participer au rayonnement culturel de la Cité du livre. Pour cela, une étude en interne a été effectuée afin de déterminer les besoins en matériels nécessaires à cet effet.

En application du Code des marchés publics n°006-975 du 1er août 2006 (*modifié par Décrets des 17 et 19 décembre 2008*), les unités fonctionnelles permettent l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics, de manière distincte des autres besoins de l'ensemble de la collectivité.

Conformément à la délibération n° 2004.0292 du Conseil municipal du 29 mars 2004, modifiée par délibération du 17 mai 2004, la création d'une unité fonctionnelle, accompagnée de sa fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants respectifs et la procédure retenue, doit être adoptée par le Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

– **ADOPTER** l'unité fonctionnelle, ci-annexée, relative à "la modernisation du système de prise et de traitement du son de l'amphithéâtre de la Verrière", afin de permettre sa réalisation.

**2013.270 - MODERNISATION DU SYSTEME DE PRISE ET DE TRAITEMENT
DU SON DE L'AMPHITHEATRE DE LA VERRIERE - ADOPTION DE L'UNITE
FONCTIONNELLE**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Jean CHORRO,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Direction Générale Adjointe des Services
Éducation Culture et Politique de la Ville
Cité du Livre

DEMANDE DE CREATION
D'UNE UNITE FONCTIONNELLE

OBJET : MODERNISATION DU SYSTEME DE PRISE ET DE TRAITEMENT DU SON DE L'AMPHITHEATRE DE LA VERRIERE

Date ou période de la réalisation : 2013

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 03/06/2013

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
Table de mixage numérique complète	18 200	
Pose de câblage, liaison régie/scène/salle	5 000	
Parc de micros et périphériques	12 500	
Montant total des services et procédure : 35 700 € HT		
Procédure : Marché à procédure adaptée entre 20 000 et 90 000 € HT		

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.



Direction Générale Adjointe des Services
Éducation Culture et Politique de la Ville
Cité du Livre

DEMANDE DE CREATION
D'UNE UNITE FONCTIONNELLE

OBJET : MODERNISATION DU SYSTEME DE PRISE ET DE TRAITEMENT DU SON DE L'AMPHITHEATRE DE LA VERRIERE

Date ou période de la réalisation : 2013

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 03/06/2013

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
Table de mixage numérique complète	18 200	
Pose de câblage, liaison régie/scène/salle	5 000	
Parc de micros et périphériques	12 500	
Montant total des services et procédure : 35 700 € HT		
Procédure : Marché à procédure adaptée entre 20 000 et 90 000 € HT		

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.